

LA COMMISSION DE LA DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
FÉDÉRALES POUR L'ALBERTA

SOUS L'AUTORITÉ DU FEDERAL ELECTORAL BOUNDARIES
READJUSTMENT ACT, R.S.C. 1985, c. E-3

AUDIENCE PUBLIQUE

FORT MCMURRAY, ALBERTA

le 8 octobre 2002

COMMISSION

Juge E.P. MacCallum
Mme Ritu Khullar
Donald J. Barry, Ph. D.

Président de la commission
Membre de la commission
Membre de la commission

Mme Miranda Petryshyn
Mme Dawn Mathews

Secrétaire de la commission
Spécialiste en géographie

S. Petryshyn, C.S.R. (A)

Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice

FORT MCMURRAY

N°	NOM DU PRÉSENTATEUR, DE LA PRÉSENTATRICE	PAGES
1	DON MCGLADDERY	4 - 5
2	JIM ATKINSON	7 - 8
3	MICHELLE DACRUZ	9
4	DAVE CHATTERS	9 – 12

Audience publique tenue au Sawridge Hotel
le 8 octobre 2002 à compter de 19 h 30

LE PRÉSIDENT : Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Autant nous y mettre. J'aimerais vous souhaiter la bienvenue à tous et vous remercier d'avoir manifesté votre intérêt en vous présentant [à cette audience]. Il s'agit, comme vous le savez, d'une audience de la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales afin d'examiner les propositions qui ont été publiées récemment. La publication a été faite de différentes façons.

Premièrement, il y a eu un résumé de publié sous forme de brochure dans les journaux importants ; puis, nous avons une copie sur papier dans ce livre blanc ici, et nous en avons des copies supplémentaires pour quiconque en voudrait une. On la trouve aussi sur le Web, et si vous ne connaissez pas l'adresse Web, notre secrétaire se fera un plaisir de vous la transmettre. De plus, il y a une brochure très pratique appelée la Representation in the House of Commons of Canada, qui contient tous les renseignements que vous désirez possiblement obtenir au sujet de la distribution des sièges à travers le pays, alors vous en trouverez la lecture intéressante.

J'aimerais premièrement présenter les membres de la Commission.

Je m'appelle MacCallum, je suis juge de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. J'ai été nommé président de cette Commission par le juge en chef de l'Alberta. À ma droite, il y a Ritu Khullar, qui a été nommée par le président de la Chambre des communes. C'est une avocate pratiquant le droit à Edmonton. À ma gauche se trouve M. Donald J. Barry, un politicologue de Calgary, et il a également été nommé par le président de la Chambre des communes. Notre personnel est composé de la secrétaire de la Commission, Miranda Petryshyn, à ma gauche. À côté d'elle se trouve Dawn Mathews, la spécialiste en géographie en prêt de services d'Ottawa et notre rapporteur aujourd'hui est Sonja Petryshyn.

Je peux vous expliquer le processus brièvement. Notre Commission est une commission indépendante. Elle a été créée sous les auspices – elle relève de la Federal Electoral Boundaries Readjustment Act of 1985.

Il est attendu que nous soyons, et nous sommes, complètement libres de toute influence politique ou administrative. On s'attend à ce que nous interprétions et desservions l'intérêt du public dans ce travail dans un sens général, ce qui comporte la pondération, bien sûr, et la tâche de choisir entre des intérêts contradictoires.

Nous accueillons les suggestions constructives, bien sûr, mais vous devez comprendre qu'elles doivent être évaluées dans le contexte général des intérêts du public tels que nous les percevons d'un point de vue plus régional, ce qui n'est pas nécessairement en fonction d'une localité en particulier. En d'autres mots, nous voyons la situation dans son ensemble. Si nous n'appuyons pas un point de vue proposé par certaines personnes, nous espérons qu'elles n'en seront pas lésées, car nous pouvons vous assurer que nous évaluerons attentivement toute suggestion constructive qui sera faite.

Nous avons le dernier mot dans ce processus, mais il s'agit d'un processus de consultation. Nous devons premièrement suivre les balises juridiques qui sont établies dans la section 15 de la Loi et dans la section 3 de la Constitution. Selon le processus actuelle, nous soumettons notre Proposition, ce qui a déjà été fait, et je crois que vous en avez pris connaissance. Puis, nous tenons des audiences publiques ; nous venons tout juste de commencer celles-ci lundi et nous espérons avoir fini d'ici la fin du mois.

Nous pourrons, compte tenu de ces audiences, apporter des modifications à notre Proposition si nous estimons utile de le faire. Après cela, nous préparons notre Rapport qui ira premièrement au président de la Chambre des communes, puis à un comité de la Chambre des communes où le rapport sera examiné par les députés parlementaires.

Nous recevrons et examinerons toute objection des députés parlementaires et nous pourrons encore une fois apporter des changements à notre rapport, si nous jugeons utile de le faire. Nous soumettons notre rapport final au Directeur général des élections et il rédige une loi sur la représentation électorale qui entre en vigueur à la suite d'une proclamation de la part du

lieutenant gouverneur en conseil. Tout cela doit se passer d'ici le mois de juillet 2003, l'an prochain.

Alors les nouvelles limites que nous établissons ne pourront pas être utilisées dans aucune élection qui serait déclenchée avant le mois de juin 2004. Donc, si une élection est déclenchée plus tôt, elle aura lieu selon les limites actuelles.

Le but des soumissions que nous recevons, Mesdames et Messieurs, traite du rajustement des limites des circonscriptions électorales. Il ne s'agit pas de la formule de redistribution qui détermine le nombre de sièges alloués à chaque province.

Selon l'application de la formule qui est déterminée par l'application de la loi, l'Alberta aura droit à 28 sièges. Ce n'est pas de notre ressort. Nous ne sommes pas tenus de discuter de ce sujet à cette réunion, bien qu'une fois les présentations faites et que nous aurons répondu aux questions posées, si cela vous intéresse, il nous ferait plaisir de vous l'expliquer ; toutefois, la formule et tous les renseignements dont vous aurez besoin se trouvent dans ce dépliant-là.

L'Alberta a présentement une population de 2,9 millions. Elle a 26 sièges et à cause de l'accroissement de la population du Canada, elle a maintenant droit à 28 sièges. La prochaine chose que je fais habituellement, Mesdames et Messieurs, au début de ces réunions, c'est de vous expliquer les procédures des audiences, mais il n'y a personne nous ayant prévenus de leur intention de faire une présentation à Fort McMurray. Le délai était fixé au 26 septembre. Mais, nous sommes ici, et nous avons trouvé dans les centres que nous avons visités jusqu'à présent que certaines personnes se présentaient parce que la question les intéressait de façon générale, alors puisque vous vous êtes déplacés, nous sommes à votre disposition pour une période de temps raisonnable si vous voulez émettre des commentaires ou nous poser des questions. Si vous désirez le faire, s'il vous plaît vous approcher de l'estrade, puis assurez-vous que le micro fonctionne, veuillez vous identifier et nous pourrons avoir une conversation.

Oui, Monsieur ? Oui, juste un petit moment ; attendez que j'ouvre mon livre ici et que je note tout ceci.

M. DON MCGLADDERY : Je m'appelle don McGladdery, M-C-G-L-A-D-D-E-R-Y.

LE PRÉSIDENT : Bien.

M. DON MCGLADDERY : Je suis conseiller pour le comté d'Athabasca, qui est un comté rural du nord de l'Alberta ; et si nous examinons la carte qu'il y a là, juste au-dessous de la région Athabasca-Fort McMurray, il y a comme un petit bouton là et une section rectangulaire au nord-est de nous – de cela. C'est ça, en gros, ma circonscription.

Nous ne sommes pas préoccupés outre mesure, nous comprenons les raisons pour les changements qui surviennent pour équilibrer les nombres et choses de ce genre, mais nous avons tenu des discussions au sujet de ce que les possibilités pourraient être. Voilà le comté d'Athabasca et sa partie nord-est, comme vous le voyez, c'est ma circonscription. C'est – la route la traverse et elle est bornée d'une rivière. Le reste de notre comté tend plus vers l'agriculture, mais je ne crois pas que nous ayons grand-chose en commun avec la nouvelle circonscription de Westlock-St. Paul, je crois, qui est créée au sud de nous. Les changements qui en découleront nous sépareront complètement de notre député parlementaire. Nous perdrons les ententes que nous avons depuis longtemps, et donc, nous sommes quelque peu inquiets au sujet de notre représentation à cet égard.

Nous ne nous sentons pas particulièrement d'affinités avec Fort McMurray non plus, étant donné qu'il s'agit d'une communauté agricole d'arrière-pays. Plusieurs de nos terres en sont à leur première génération de développement. D'autres sont – elles ont évolué à partir du sud, alors nous avons les terres les plus établies, celles qui ont découlé depuis les années 30 des colonies de peuplement. Nous sommes assez nouveaux, et bien que nous ayons le transport en commun avec Fort McMurray et cela, nos salaires, les besoins de nos familles, nos besoins sociaux, et tout le reste, sont très différents de ceux de Fort McMurray, alors nous n'avons pas beaucoup d'affinités avec eux non plus.

Alors, je devrais dire que je parle de façon générale de notre comté. J'ai passé 25 ans de ma carrière en tant qu'ingénieur à Fort McMurray ; donc, je ne suis pas le citoyen typique, les citoyens qui vivent là-bas et qui ont besoin d'un représentant. Alors voici où nous en sommes, tel

que je le dis, ne nous objectant pas à ceci – nous comprenons pourquoi cela se produit – mais nous sommes préoccupés des répercussions qui nous attendent en bout de ligne.

Je vous remercie de cette occasion de vous adresser la parole et je vous souhaite des délibérations fructueuses. Je crois que ceci représente une tâche difficile, mais elle doit être accomplie.

LE PRÉSIDENT : Monsieur McGladdery, nous sommes très heureux de vous avoir entendu. Merci de vous être déplacé. Y a-t-il quelqu'un – Le comté d'Athabasca est-il complètement –

MME MATHEWS : Excusez-moi ? La ville ?

LE PRÉSIDENT : Non, le comté.

MME MATHEWS : Non. Il y en a une partie dans Westlock-St. Paul.

LE PRÉSIDENT : Quelle partie ?

MME MATHEWS : Directement là où se trouve le pointeur.

LE PRÉSIDENT : Oh, je vois. D'accord, merci. Avez-vous des commentaires ? Oui, Monsieur McGladdery, nous reconnaissons certainement les complications qui découlent du fait de ne pas avoir des limites municipales de différents genres à l'intérieur des circonscriptions ou les circonscriptions provinciales à l'intérieur d'une même circonscription électorale fédérale.

Il y a, malheureusement, des problèmes qui ne peuvent pas être résolus dans tous les cas, et bien que ce soit pratique de bien des façons d'avoir des limites municipales à l'intérieur des mêmes – complètement à l'intérieur d'une circonscription fédérale, ce n'est pas toujours possible, ni même à recommander. Je ne dis pas que ce ne l'est pas dans votre – dans ce cas en particulier et tel que le l'ai mentionné au début, nous étudierons attentivement toute suggestion qui nous est présentée afin de voir s'il y a moyen de résoudre la question.

Mais lorsque vous voyez une limite fédérale partageant en deux une limite municipale existante, n'allez pas croire que nous l'avons fait par inadvertance ; nous avons une raison pour agir ainsi, surtout les facteurs des nombres ou des barrières. Il est évident, bien sûr, qu'il y avait des raisons pour lesquelles les limites municipales avaient été établies, raisons que nous ne pouvons pas complètement identifier en ce moment.

Alors, je vous remercie pour cela. Y aurait-il d'autres questions ou soumissions de la part des personnes présentes ?

Je pourrais possiblement, en passant, ajouter que la circonscription proposée ici a une population quelque peu faible par rapport au quotient provincial de 106 240 personnes et il y en a 88 000 et un peu plus, tel que nous le proposons.

Nous avons posé ce geste délibérément. En partie parce que l'explosion démographique de Fort McMurray – l'on prévoit qu'elle augmentera jusqu'à environ 73 000 personnes pour la ville seule d'ici le prochain recensement alors que la prochaine Commission fera son travail. Alors entre le présent et l'avenir, que cela arrive ou non, nous savons qu'il y aura une importante augmentation de la population. Même s'il s'agissait de la moitié de l'augmentation envisagée, la population de la circonscription que nous proposons augmenterait jusqu'à – la moyenne provinciale ou presque.

Donc, nous croyons qu'en laissant [le total] Fort McMurray un peu en deçà, bien que cela donne plus de pouvoir aux électeurs, vous devez comprendre, la circonscription proposée d'Athabasca-Fort McMurray donne plus de poids au vote parce que cela en fait un vote plus puissant qu'un vote dans une circonscription plus peuplée.

La vraie plainte, bien sûr, provient des circonscriptions où les gens – où la moyenne provinciale est dépassée de sorte à ce que leur vote – le vote de chaque électeur vaut moins en termes mathématiques. Alors à court terme, les électeurs de cette circonscription jouiraient d'un avantage. À moyen et à long terme, on s'attendrait à ce qu'ils aient le même poids que la plupart

des autres circonscriptions de la province. Alors, c'est la situation à laquelle nous sommes confrontés à Fort McMurray.

Nous venons tout juste de Peace River et de Grande Prairie, aujourd'hui, et bien sûr, la situation est différente là-bas. Leur circonscription est trop peuplée, alors leur vote est dilué, mais il y a très peu que nous envisageons pouvoir faire – pouvoir y faire à ce point-ci. Parce que vous ne pouvez pas diviser la région Peace en deux, parce que vous auriez alors deux circonscriptions qui seraient beaucoup trop petites au niveau de la population, tandis qu'en une seule circonscription, comme nous le savons, c'est trop grand.

Vous ne pouvez pas faire une ruche du nord de l'Alberta, par exemple réunir Peace River et Fort McMurray en une circonscription, parce qu'il n'y a pas de route qui traverse complètement de Peace River à Fort McMurray.

Alors, c'est la difficulté qui nous semble sans solution en ce moment par rapport à la partie nord-ouest de la province. Heureusement pour les électeurs ici, la situation est différente.

Oui, Monsieur ? Voulez-vous vous avancer s'il vous plaît ?

M. JIM ATKINSON : Avec Kyoto qui va de l'avant, a l'air d'aller de l'avant, vous ne pouvez pas compter sur une croissance de la population de Fort McMurray qui atteindrait vos prévisions.

LE PRÉSIDENT : Bien, veuillez vous approcher et vous identifier, Monsieur, et parlez – nous devons enregistrer vos paroles. Quel est votre nom ?

M. JIM ATKINSON : Jim Atkinson.

LE PRÉSIDENT : Jim Atkinson. Oui ?

M. JIM ATKINSON : Avec ce Kyoto proposé, je ne pense pas qu'ils soit sage de

s'attendre à quelconque croissance d'aucune sorte à Fort McMurray. Tout ce que je vois jusqu'à présent, c'est que les gens annulent des projets à gauche et à droite, les mettent en attente.

LE PRÉSIDENT : Bien, c'est votre prévision, Monsieur Atkinson, et il se peut que ce soit la prévision d'autres personnes, mais tout ce sur quoi nous pouvons nous baser, ce sont les preuves dont nous disposons, et nous ne pouvons certainement pas nous confondre en hypothèses au sujets de questions qui sont présentement discutés par le gouvernement du Canada. Mais votre souci pèse évidemment sur tous les esprits.

M. JIM ATKINSON : Bien, surtout à Fort McMurray parce que c'est au centre de toute cette question.

LE PRÉSIDENT : Oui, nous comprenons votre position, c'est sûr.

Oh, oui. Nous avons reçu une soumission de quelqu'un à Peace River qui nous semblait très pondérée. La limite ouest actuelle de cette circonscription, tel qu'elle existe présentement, se poursuit directement du nord au sud à partir du haut de la province et descend à travers Jean d'Or Prairie, à travers la Peace River et directement au sud avant de commencer à se faufiler vers Peace River.

De Fort Vermillion à Fox Lake, il y a une route quelconque, qui est en – en train de subir des améliorations et c'est le seul accès à la Fox Lake Indian Reserve, le seul mode de transport terrestre. Présentement, Fox Lake se trouve et s'est trouvé, évidemment, pendant les dix dernières années, dans la circonscription d'Athabasca. Et Fox Lake ne peut pas être desservi à partir d'Athabasca, d'aucun endroit dans la circonscription d'Athabasca par voie terrestre.

Alors, quelqu'un a posé la question à savoir pourquoi la limite ne traverse-t-elle pas de sorte à inclure Fox Lake Reserve, pour se diriger à nouveau, par la suite, là où elle était auparavant, au sud de la Réserve – au sud de la rivière, au sud de Peace River. Nous ne voyons rien qui empêche cela d'être fait ; s'il y a des réactions à ce sujet de personnes présentes qui en sauraient plus que nous au sujet de la situation locale, nous aimerions entendre leurs propos.

MME MICHELLE DACRUZ : Pourriez-vous expliquer cela à nouveau ?

LE PRÉSIDENT : La Fox Lake Indian Reserve est desservie par route de l'ouest, à partir de Fort Vermillion, qui est dans la circonscription de Peace River selon la façon dont les circonscriptions sont présentement délimitées. Alors, selon la personne qui nous a soumis cette information hier, il est sans objet que la Réserve fasse partie de la circonscription d'Athabasca parce que vous ne pouvez pas vous y rendre, à moins que ce soit par avion.

MME KHULLAR : Si vous jetez un regard à la carte et le pointeur se trouve sur la Fox Lake Reserve qui se trouve dans les limites d'Athabasca-Fort McMurray, et puis la petite ville de l'autre côté de la ligne jaune qui est la limite, c'est Jean d'Or Prairie ; alors, la suggestion, c'est de mettre Fox Lake dans la circonscription de Peace River-Grande Prairie, de sorte à la retirer d'Athabasca et de la placer dans une autre circonscription.

LE PRÉSIDENT : Vous savez, la différence de population serait minime ; bien sûr, cela veut tout simplement dire que la symétrie de la circonscription serait quelque peu modifiée.

Bon, y aurait-il d'autres commentaires ?

M. DAVID CHATTERS : J'aimerais tout simplement émettre un commentaire su sujet de cette situation en particulier ?

LE PRÉSIDENT : Et votre nom, Monsieur ?

M. DAVID CHATTERS : David Chatters.

LE PRÉSIDENT : Oui.

M. DAVID CHATTERS : Tout ce que vous avez dit au sujet de Fox Lake est très vrai, mais ce

n'est certainement pas la seule communauté dans la circonscription d'Athabasca inaccessible par voie terrestre, alors on y accède par avion, donc il est possible que cela ne devrait pas être la seule considération.

Je n'avais pas prévu faire une présentation, surtout ce soir ; je suis simplement ici afin d'entendre ce que les citoyens de la communauté ont à dire, et bien sûr, suis déçu qu'il n'y ait pas plus de présentations de faites, mais ma préoccupation se rapporte plus à la limite sud de la circonscription et aux communautés de Boyle et d'Athabasca, qui sont reliées, par tous les moyens, au sud plutôt qu'au nord : par le Regional Health Authority, par leur administration scolaire et qui sont présentement insérées dans une circonscription provinciale avec Westlock et Barrhead ; alors, ça, c'est une préoccupation, mais je n'irai pas plus en détail là-dessus parce que je pense qu'il y a des présentations qui seront faites portant sur cette question demain à Slave Lake alors.

LE PRÉSIDENT : Westlock et Barrhead ne font pas partie de la même circonscription électorale fédérale.

M. DAVID CHATTERS : Non, la provinciale, les nouvelles limites provinciales qui sont en train – en même temps que vous présentez une nouvelle définition des limites pour le Fédéral, la province est aussi à élaborer des limites et Athabasca est en train de se faire insérer dans la circonscription provinciale avec Westlock-Barrhead. Elles font partie de la même circonscription provinciale, alors cela pourrait vous être –

LE PRÉSIDENT : Alors vous pensez que Boyle et Athabasca devraient être où, dans la circonscription fédérale –

M. DAVID CHATTERS : Elles devraient plutôt faire partie de la circonscription de Westlock-St. Paul parce qu'il y a tellement de leurs liens qui se font au sud plutôt qu'au nord. Comme je le dis, à la fois pour la région des soins de santé et pour l'autorité scolaire, aussi bien que provincialement à travers cette circonscription, l'association provinciale de la circonscription, mais je reconnais qu'on ne se préoccupe pas trop à Fort McMurray au sujet de – de la part de

Fort McMurray au sujet de cette Proposition en particulier, tout simplement parce que cela fait de Fort McMurray, et de loin, la communauté dominante de cette nouvelle circonscription.

Elle fera les deux tiers de la circonscription d'Athabasca, tandis qu'à présent elle en fait environ la moitié, alors je crois que la préoccupation viendra plutôt des petites communautés d'Athabasca, Boyle, Slave Lake et High Prairie. Et l'influence que cela leur donnera dans la circonscription d'Athabasca-Fort McMurray ; mais comme je l'ai dit, je souligne simplement qu'il y aura, à ma connaissance, des présentations de la part de ces communautés demain, et je suis ici pour écouter les propos des gens et non pour plaider leur cause. Je suis simplement ici pour écouter ce qu'ils ont à dire. Alors, je vous remercie pour votre temps.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Chatters, avant que vous ne vous assoyez, je me demande si vous pourriez bien commenter ce qui suit ? Dans son édition du 2 août, le *Fort McMurray Today* rapportait que vous étiez offusqué parce que notre Proposition n'arrivait pas à une représentation par population et que les changements proposés pourraient avoir des motifs politiques.

Le 12 août, on rapportait que vous aviez dit que la Commission était une création du gouvernement libéral et qu'elle travaillait de sorte à favoriser leurs intérêts afin d'influencer les résultats du scrutin.

Monsieur, nous trouvons ces accusations outrageuses. Vous avez entendu ce que j'ai dit au sujet du fait que cette Commission agit indépendamment, à la fois dans le processus de nomination et dans sa composition - les gens que vous voyez ici devant vous. Avez-vous, Monsieur, la même opinion ?

M. DAVID CHATTERS : Je n'ai rien vu jusqu'à présent qui me ferait changer d'idée.

LE PRÉSIDENT : Vous n'avez aucune preuve, j'en suis sûr, pour avancer ce que vous avez dit.

M. DAVID CHATTERS : Je – les preuves sont certainement – les preuves que j’ai étudiées, c’étaient l’établissement des limites telles qu’elles existent et ce qu’elles font à la circonscription. C’est la conclusion que j’en tire, et j’ai certainement droit à tirer cette conclusion.

LE PRÉSIDENT : Monsieur, vous n’avez aucunement le droit, à partir de telles suppositions, de conclure que nos décisions sont faussées. Si vous n’avez rien d’autre à nous dire, je n’ai rien d’autre à vous dire.

M. DAVID CHATTERS : Merci.

LE PRÉSIDENT : Quelqu’un d’autre aurait-il un commentaire à faire ? Pas sur le sujet du jugement biaisé, ceci n’est pas l’endroit pour cela. Très bien, merci beaucoup de votre intérêt, Mesdames et Messieurs. Si personne d’autre ne veut prendre la parole, nous ajournerons cette réunion.

Si vous avez besoin d’aucun des documents auxquels j’ai référé dans mon introduction, veuillez vous renseigner auprès de madame Petryshyn et elle se fera un plaisir de vous les remettre.
FIN DE L’AUDIENCE PUBLIQUE.

CERTIFICAT DE TRANSCRIPTION

Je, soussignée, atteste que les pages précédentes sont une transcription fidèle des délibérations notées par moi-même en sténographie et transcrites à partir de cela au meilleur de mes habiletés.

En date du 18^e jour d'octobre 2002 à la ville d'Edmonton, province de l'Alberta.

S. Petryshyn, CSR (A)
Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice